

Monsieur le Sous-préfet,
Monsieur le Sénateur,
Monsieur le suppléant du député,
Madame la présidente du Conseil départemental,
Monsieur le président de la communauté de communes Marche et
Combraille en Aquitaine,
Mesdames messieurs les Maires et présidents d'intercommunalité
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les gendarmes et les pompiers,
Chers amis de la Commune,

Au nom du conseil municipal et en tant que Maire de notre commune, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue dans notre bourg de Saint-Silvain.

Je vous remercie vivement de votre présence et vous fais part des excuses, pour leur absence, de la préfète Magali DEBATTE, du député Jean-Baptiste MOREAU, du sénateur Jean-Jacques LOZACH, du conseiller régional Cyril VICTOR et de l'architecte des bâtiments de France, Nicolas CHEVALIER.

L'inauguration qui nous réunit aujourd'hui marque une réalisation modeste en apparence, y compris à l'échelle locale creusoise, avec tout juste 170 000 € HT de travaux. Pour autant, ce réaménagement du bourg a été, par son ampleur et surtout ses enjeux, une opération fort importante pour notre Commune.

L'initiative en revient à la municipalité précédente, qui, en 2013, sous la direction du maire de l'époque, Serge DUMONTANT, a lancé une réflexion sur le réaménagement du bourg. L'actuelle municipalité a poursuivi l'étude et a engagé la réalisation entre 2016 et 2019. Six ans pour transformer l'essai, c'est long, me direz-vous, mais, croyez-moi, nous n'avons pas chômé, pour disposer de bonnes études urbanistiques et paysagères, effectuer les sondages archéologiques, convenir avec l'architecte des bâtiments de France des choix architecturaux, mobiliser au mieux les aides de l'Etat et du département, lancer les marchés et mener à bien les travaux en faisant face aux inévitables aléas.

Nous avons retenu un réaménagement en trois volets.

Tout d'abord, la place de la Mairie : la création du parvis sur lequel je me trouve, avec sa rampe d'accès, a permis de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite à la fois la mairie, l'école et la salle des associations, ceci conjointement avec la Communauté de communes intervenue au titre de l'école ; le revêtement de la place a été refait en enrobé, avec une partie pavée ; quelques mobiliers urbains ont été ajoutés.

En second lieu, la place de l'église, de l'autre côté de l'église : c'était un borbier par temps de pluie, notamment pour les clients du restaurant et les personnels de la société CODECHAMP; l'actuel revêtement pour une moitié en pavés et pour une autre moitié en enrobé a apporté un confort apprécié, avec deux lampadaires supplémentaires ; un escalier a sécurisé, par mauvais temps, l'accès au bâtiment loué par la Commune à CODECHAMP.

En troisième lieu, la reconstruction du mur soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère aujourd'hui occupé par le restaurant La Vallée gourmande : cette terrasse a ainsi été agrandie et sécurisée par une rambarde ; un cheminement pavé a été ajouté au pied du

mur ; l'escalier menant de la place de la mairie à la salle polyvalente a été complété jusqu'en bas avec une main courante.

Tous ces nouveaux aménagements ont été engagés **avec une idée fixe** : améliorer l'attractivité de notre commune, consolider ses atouts économiques, favoriser son développement actuel et à venir. Vaste par ses 2 085 hectares, Saint-Silvain est une petite commune de montagne de seulement quelque 210 habitants permanents, quand bien même compte-t-elle pas moins de quarante villages. Le fait majeur est que ses atouts sont étonnement diversifiés.

Avec onze exploitations, dont une laitière et une fromagère, l'agriculture est, bien évidemment, l'activité de base. La sylviculture occupe aussi une place notable. Pour autant, l'industrie est également présente, avec, outre une carrière, l'établissement de la société CODECHAMP située sur la place de l'église et dont les codeurs optiques équipent avions de chasse, missiles et satellites. S'y ajoutent l'artisanat, y compris d'art avec un ferronnier mais aussi un jeune entrepreneur de travaux publics tout juste installé, le commerce, avec le restaurant et des chambres d'hôtes, les services, avec, entre autres, un concepteur-réalisateur de sites internet, trois familles d'accueil et une professeure de yoga.

Nos concitoyens européens contribuent significativement à notre dynamique collective, puisqu'ils représentent près de 10 % de notre population permanente. Autre signe de vitalité, la vie associative est active, grâce à nos quatre principales associations : le comité des fêtes, l'association communale de chasse agréée, la Course de côte de la Tardes et SYLVIA.

Comme la qualité de notre environnement, la beauté de nos paysages, notamment vus du promontoire qu'est le bourg, sont des éléments essentiels de notre capital communal et donc de notre attractivité touristique. Traversée par un sentier de grande

randonnée, la Commune offre aussi trois circuits pédestres balisés, qui sont très appréciés.

Nos visiteurs sont, bien sûr, également attirés par notre église, construite au 13^{ème} siècle, reconstruite au 17^{ème} après le saccage des guerres de religion. Sa taille, démesurée par rapport à celle du bourg lui-même, tient à ce qu'elle fut jadis l'église paroissiale de l'unique paroisse que constituèrent Bellegarde et Saint-Silvain jusqu'à la Révolution. Inscrite à l'inventaire des monuments historiques, elle renferme un superbe retable baroque, deux autels latéraux et plusieurs statues, qui sont classés monuments historiques. En contrebas du village, la fontaine saint Silvain et ses vertus miraculeuses sont honorées, chaque fin septembre, lors d'un pèlerinage réputé.

Voilà de grandes richesses à valoriser, mais avec des moyens comptés pour une commune dont le budget de fonctionnement annuel s'élève à 100 000 € et dont les investissements annuels se situent aussi, en moyenne, aux alentours de 100 000 € depuis 2014.

Nos 170 000 € HT de travaux n'ont été possibles que grâce aux concours de l'Etat et du département de la Creuse, qui les ont financés à hauteur de 136 000 €, autrement dit de 80 %. La TVA étant à peu près compensée par le FCTVA, lui aussi alimenté par l'Etat, l'autofinancement de la Commune s'est finalement élevé, au total, à 34 000 €, soit 20 % du montant HT des travaux et 17 % des 203 000 € de leur montant TTC.

Hors FCTVA, les 114 000 € apportés par l'Etat, soit 67 % du montant hors taxe des travaux, comprennent la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) et environ 10 000 € de réserve parlementaire attribuée à l'initiative de Michel VERNIER, alors député. Pour sa part, le département a contribué pour 22 000 €, soit 13 % du montant HT des travaux.

Malgré l'étalement de l'opération sur quatre années, le budget initial voté par le conseil municipal a été tenu. La gestion avisée et rigoureuse de notre secrétaire de mairie, Stéphanie GUINOT, y est pour beaucoup. L'appel d'offres a été assorti d'une subdivision en lots destinée à favoriser la concurrence et l'accès des PME locales. Effectivement, les offres ont été nombreuses et compétitives. Avec, cependant, une étrange surprise à la clé : à l'issue du dépouillement de l'appel d'offres, notre Commune s'est vue assigner en référé devant le tribunal administratif de Limoges, par un candidat non retenu, une PME auvergnate, pour attribution du lot pavés à un prix anormalement bas. Pour nous, les autres prix proposés étaient, au contraire, plutôt anormalement hauts ! Nous sommes allés plaider notre cause à Limoges et nous avons gagné, mais cette péripétie a retardé le chantier de six mois.

Heureusement, à tous égards, nous avons fait les bons choix, et je tiens ici à rendre hommage aux entreprises retenues qui ont toutes fort bien travaillé :

- l'entreprise COLAS, chargée des réseaux d'eau pluviale, des enrobés et de l'éclairage public ;
- l'entreprise POCHEBONNE, chargée des lots pavés, mur de soutènement et mobiliers urbain ; elle a fait appel à un spécialiste pour la pose des pavés et a su s'adapter aux demandes de l'architecte des bâtiments de France en cours de chantier ;
- l'entreprise TABARD, chargée des rambardes et des mains courantes ; elle aussi a dû intégrer les modifications apportées au plan initial du mur de soutènement.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le cabinet CAD-Expert d'Aubusson et la mission de coordination sécurité et protection de la santé l'a été par la société CORDIA.

A vous tous, financeurs, concepteurs et constructeurs, j'exprime nos plus vifs remerciements, ainsi qu'à notre employé communal, Sébastien CARTON, qui assure l'entretien de tous les aménagements communaux.

Sachez enfin que ce réaménagement du bourg va s'accompagner, d'ici le printemps prochain, de deux opérations complémentaires : d'une part, la réfection, en voie d'achèvement, de la salle des associations ; d'autre part, le rafraichissement du crépi de la façade des deux ailes du bâtiment de la Mairie, celle de l'école par la Communauté de communes, celle de la salle des associations par la Commune. Et si, Monsieur le Sous-préfet, un reliquat de DETR 2019 nous le permet, un nouvel éclairage public de l'église, à la fois plus efficace et plus économique, pourra s'y ajouter.

Typiquement et profondément hyper rurale comme on dit maintenant, Saint-Silvain est avant tout une communauté humaine vivante, fière, solidaire et soucieuse de son avenir.